

## **Programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises sur le territoire de la Ville de Sherbrooke**

La Ville de Sherbrooke a obtenu une première enveloppe de 1,8 M\$ du programme PAUPME du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec. C'est Pro-Gestion Estrie qui va collaborer à l'attribution de ces fonds.

Ce programme vise les PME, y compris les COOP et les entreprises d'économie sociale ayant des activités marchandes. Il vise principalement à soutenir leur fonds de roulement.

Critères d'admissibilités :

- Être inscrit au REQ;
- Avoir ses activités sur le territoire de la ville de Sherbrooke depuis au moins 1 an;
- Ne pas être insolvable;
- Avoir une bonne situation financière du 1<sup>er</sup> août 2019 au 1<sup>er</sup> mars 2020;
- Être fermé temporairement ou être susceptible de fermer;
- Être dans un contexte de maintien ou relance des opérations;
- Démonstré un lien de cause à effet entre les problématiques financières et la COVID-19

Programme :

- Prêt ou garantis de prêt pouvant aller jusqu'à 50 000 \$;
- Intérêts 3%;
- Moratoire de 3 mois de capital et intérêts, pouvant aller jusqu'à 12 mois;
- Amortissement de 36 mois – excluant le moratoire. Pouvant, exceptionnellement, aller jusqu'à 60 mois.

Démarche :

- Compléter le formulaire en ligne;
- Fournir la liste des membres du conseil d'administration;
- Fournir les derniers états financiers externes – complet - ou le rapport d'impôts officiels;
- Fournir les états financiers cumulatifs internes en date du 28 février 2020;
- Fournir le plan de relance (plan d'action sommaire);
- Fournir un budget de caisse de 18 mois.

Lien vers le formulaire en ligne (vous devez fournir la liste des documents cités ci-haut lors de la demande) :

<https://demarrersherbrooke.ca/paupme.covid>

Les mesures prises en raison de la pandémie de la COVID-19 sont susceptibles en tout temps d'être modifiées sans préavis, et ces modifications peuvent avoir un effet rétroactif. Joly Riendeau et Associé inc. offre ces informations à titre indicatif et n'est pas tenu de fournir des mises à jour à cet effet.